

L'ARIANE HOLDING
S.A.S. au capital de 24 000 €
Siège social : La Rodde – Boulevard de l'Europe
63360 GERZAT
RCS CLERMONT FERRAND 393 907 969

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE DIX DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE ,

Les actionnaires de la société L'ARIANE HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur la convocation du Président.

Sont présents :

	P.P.	Usufruit	N.P.

- Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, Propriétaire de	400 actions		
Et usufruitier de		200 actions	
- Madame Maud CHALBOS Nue-propiétaire de			200 actions
	/-----/		/-----/
Total égal au nombre d'actions composant le Capital social	600 actions		

Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, Président, préside la réunion.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle ensuite que les associés ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un commissaire aux comptes
- pouvoirs pour les formalités

Le président rappelle que le mandat de commissaire aux comptes de la société SEREC CONSULTING a pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 mars 2024 ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ; ladite assemblée générale a

décidé de ne pas renouveler ledit mandat, la société ne répondant alors pas aux critères rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes.

Mais compte tenu de la législation régissant actuellement les groupes de sociétés, la société doit de nouveau être pourvue d'un commissaire aux comptes.

Il convient donc de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire.

La société SEREC CONSULTING a été dissoute sans liquidation, avec attribution de son patrimoine à son associée unique, la société SEREC ayant son siège social Parc d'Activités Technologique La Pardieu, 3, rue Patrick Depailler 63000 CLERMONT-FERRAND.

Il est par conséquent proposé de désigner la société SEREC en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

La société SEREC
Parc d'Activité La Pardieu
3, rue Patrick Depailler
63000 CLERMONT-FERRAND

Pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations, tous pouvoirs à l'effet de réaliser les formalités de publicité consécutives aux décisions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les actionnaires.

M. Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON

Mme Maud DROUILLAT-CHAPON
Épouse CHALBOS

